
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 16 décembre 2010

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 25 octobre 2010	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-00468 en date du 12 janvier 2009 (dossier n° 2010-1899)	(p. 5)
Désignation des représentants du Conseil et des associations au sein de la commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2010-1920)	(p. 10)
Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or (dossier n°2010-1930)	
* Opération de vote	(p. 13)
* Résultats du vote	(p. 17)
* Annexe - Procès-verbal d'élection	(p. 25)

Le texte des délibérations n° 2010-1899 à 2010-1956 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 403.

N° 2010-1899	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 -	(p. 5)
---------------------	--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1900	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2009 -	(p. 22)
N° 2010-1901	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de 25 ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto - Exercice 2009 -	(p. 5)
N° 2010-1902	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du stationnement en ouvrage déléguée à Vinci Park - Exercice 2009 -	(p. 22)
N° 2010-1903	Présentation du rapport des mandataires - SEML Lyon Parc Auto - Exercice 2009 -	(p. 22)
N° 2010-1904	Lyon 2° - Parc de stationnement Saint Antoine - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies navigables de France - Avenant n° 2 -	(p. 6)
N° 2010-1905	Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Jean - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies navigables de France - Avenant n° 3 -	(p. 22)
N° 2010-1906	Charbonnières les Bains - Aménagement de la section du chemin Vert situé entre le chemin du Grand Chêne et la voie halte du Méridien - Individualisation totale d'autorisation de programme -	(p. 22)
N° 2010-1907	Saint Genis Laval - Réaménagement et extension du parking Cordier - Individualisation totale d'autorisation de programme -	(p. 22)

- N° 2010-1908** *Solaize - Réalisation de la VN 25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 22)
- N° 2010-1909** *Vénissieux, Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Convention avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) -* (p. 6)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2010-1910** *Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la Société GLECCCL - Exercice 2009 -* (p. 22)
- N° 2010-1911** *Lyon, Villeurbanne - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la SERL portant sur les pépinières d'entreprises innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2009 -* (p. 22)
- N° 2010-1912** *Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - Attribution d'une subvention au Centre de Recherche machines thermiques (CMRT) pour le projet de recherche et développement MOGANO VI - Convention-cadre -* (p. 22)
- N° 2010-1913** *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Singulex et à la société Fab'entech pour les projets de recherche et développement FEMTOKINE et EMERFAB - Convention cadre -* (p. 22)
- N° 2010-1914** *Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Attribution d'une subvention à la société ESSEX-IVA pour la création du Centre technique de l'émaillage -* (p. 22)
- N° 2010-1915** *Attribution d'une subvention à l'association "Jeunes Ambassadeurs" - Année 2010 -* (p. 23)
- N° 2010-1916** *Projet Lyon Cité Campus - Convention partenariale -* (p. 6)
- N° 2010-1917** *Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios - Extension de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises - Convention pour la période 2010-2012 -* (p. 9)
- N° 2010-1918** *Attribution d'une subvention à l'association Bioforce pour son programme d'actions 2010 -* (p. 23)
- N° 2010-1919** *Coopération décentralisée - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -* (p. 23)
- N° 2010-1953** *Convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 - Association ERAI - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 9)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

- N° 2010-1920** *Désignation des représentants du Conseil et des associations au sein de la commission consultative des services publics locaux -* (p. 10)
- N° 2010-1921** *Désignation d'un représentant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône -* (p. 10)
- N° 2010-1922** *Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2011 -* (p. 10)
- N° 2010-1923** *Présentation du rapport des mandataires - SERL - Exercice 2009 -* (p. 23)
- N° 2010-1924** *Présentation du rapport des mandataires - SPLA Lyon-Confluence - Exercice 2009 -* (p. 11)
- N° 2010-1925** *Présentation du rapport des mandataires - SOGELY - Exercice 2009 -* (p. 23)
- N° 2010-1926** *Vaulx en Velin - Présentation du rapport des mandataires - SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2009 -* (p. 23)
- N° 2010-1927** *Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'École de management de Lyon pour l'année 2011 -* (p. 11)
- N° 2010-1928** *Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Travaux de rénovation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 23)
- N° 2010-1929** *Action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels - Convention avec la Safer - Période 2011-2013 -* (p. 12)
- N° 2010-1954** *Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés -* (p. 23)

N° 2010-1955	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention avec la commune de Lissieu pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale pour les années 2011-2014 -</i>	(p. 23)
N° 2010-1956	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 23)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1930	<i>Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or -</i>	(p. 13)
N° 2010-1931	<i>Grigny - Service public de l'assainissement - Choix du futur mode de gestion - Principe de la gestion en régie du service public -</i>	(p. 13)
N° 2010-1932	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2009 -</i>	(p. 14)
N° 2010-1933	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape par la société SAUR France - Exercice 2009 -</i>	(p. 23)
N° 2010-1934	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf déléguée à la société Blue-Green - Exercice 2009 -</i>	(p. 24)
N° 2010-1935	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny déléguée à la société SDEI par deux contrats d'affermage - Exercice 2009 -</i>	(p. 24)
N° 2010-1936	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de chaud et froid urbains déléguée à la société Elvya - Exercice 2009 -</i>	(p. 14)
N° 2010-1937	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage et concession - Exercice 2009 -</i>	(p. 14)
N° 2010-1938	<i>Qualité de l'air sur l'agglomération lyonnaise - Etude de faisabilité d'une zone d'action prioritaire pour l'air - Demande de subvention à l'ADEME -</i>	(p. 15)
N° 2010-1939	<i>Feyzin, Saint Fons - Construction de l'Emissaire du Plateau Sud Est (EPSE) - Déplacement du terrain d'accueil des gens du voyage - Aménagement d'un nouveau terrain et relogement des familles sédentarisées - Fonds de concours au profit de la commune de Feyzin -</i>	(p. 24)
N° 2010-1940	<i>Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône - Période 2010-2012 -</i>	retiré
N° 2010-1941	<i>Viabilité hivernale - Définition des sites pris en charge par la Communauté urbaine de Lyon ou le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 16)
N° 2010-1942	<i>Prestation de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
N° 2010-1952	<i>Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1943	<i>Givors - Aménagement de la Place de la Liberté - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 24)
N° 2010-1944	<i>Lyon 7° - Place des docteurs Charles et Christophe Mérieux - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 24)
N° 2010-1945	<i>Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation des résidences Maryse Bastié et Jacqueline Aurioi - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2010-1946	<i>Lyon 7° - CUCS Gerland Cités sociales - Résidence Alexandre Charbin - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2010-1947	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1^{ère} Phase - Réalisation d'un équipement public : groupe scolaire n° 1 Casimir Périer - Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Equipement petite enfance - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2010-1948	<i>Saint Priest - ZAC des Perches - Suppression de la ZAC - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 24)

- N° 2010-1949** *Feyzin, Saint Fons - Relogement des familles sédentarisées - Attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 24)
- N° 2010-1950** *Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon - Avenants à la convention d'application 2010 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 17)
- N° 2010-1951** *Lyon 7° - Programme d'aménagement du Parc Blandan - Approbation de la convention avec la Ville relative à la maîtrise d'ouvrage unique et du mode opératoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 21)
-
-

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le jeudi 16 décembre 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 3 décembre 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Daborne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Hugué, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touloron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 25 octobre 2010**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 25 octobre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président

N° 2010-1899 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2010-1889. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats
par la conférence des présidents*

N° 2010-1901 - déplacements et voirie - Rapport des délégués de service public - Activité d'exploitation de 25 ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au premier dossier qui est le numéro 2010-1901. Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur de ce dossier. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le rapport d'activité d'exploitation des 25 ouvrages de stationnement gérés par Lyon Parc Auto.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, notre intervention porte sur ce dossier et celui du Vinci Park.

Dans ces deux rapports concernant l'exploitation déléguée des parkings sur l'année 2009, nous constatons plusieurs choses. D'abord un recul de la fréquentation horaire de ces parkings plus marquée sur la Presqu'île et sur le parking de la Cité internationale. Puis le deuxième constat est une légère augmentation du nombre d'abonnés. Enfin, le troisième constat est une commercialisation des nouveaux parcs inférieure aux prévisions, lesquelles étaient certainement trop optimistes.

Cette baisse de fréquentation s'explique en partie par la crise économique actuelle mais les changements de comportement et la baisse de l'usage de la voiture en ville sont certainement les causes les plus profondes et cette tendance ne peut que nous satisfaire. La fréquentation des parkings-relais en périphérie, voire la saturation de certains, en témoigne aussi.

Alors, à l'occasion de cette délibération et de ce bilan 2009, nous voulons faire les propositions suivantes :

- la première concerne le dimensionnement des projets de parkings en cours et à venir, revoir les prévisions de fréquentation attendue et réserver une place plus importante aux abonnés résidentiels ;

- la deuxième proposition est d'étudier la quantité d'espaces non utilisés puisqu'en fait, certains parcs ne sont pas utilisés sur la totalité de leur capacité, pour développer d'autres usages. C'est d'ailleurs ce qui est suggéré -on attend un état des lieux de l'existant- : des parkings pour les vélos -il s'agit d'un des chantiers du plan modes doux-, des services d'accompagnement comme par exemple des services de réparation, le service Autolib qui est déjà implanté dans certains parkings et qui pourrait encore se développer puis, pourquoi pas, d'autres idées comme par exemple les questions de logistique.

Ce sont les propositions que l'on fait et qui pourront peut-être être étudiées.

Nous voterons bien évidemment ces deux rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité, MM. Abadie et Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas) -délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA- ainsi que MM. Touraine et Vesco (pouvoir à M. Desbos) -délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de LPA n'ayant pris part ni au débat ni au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2010-1904 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Parc de stationnement Saint Antoine - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies navigables de France - Avenant n° 2 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Benelkadi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1904. Madame Benelkadi, vous avez la parole.

Mme BENELKADI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour monsieur Brolquier mais il n'est pas là. Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BENELKADI.

N° 2010-1909 - déplacements et voirie - Vénissieux + Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Convention avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1909. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre du projet d'aménagement d'une partie du boulevard urbain "est" sur Vénissieux-Saint

Priest, la commission a donné un avis favorable pour la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et la SNCF concernant la réalisation de réseaux et le remboursement de la SNCF de différents frais pour un montant de 6 900 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Par cette délibération, nous poursuivons l'opération du boulevard urbain "est" sur les communes de Vénissieux-Saint Priest entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier. On a déjà eu plusieurs délibérations sur certaines portions du boulevard urbain "est".

Nous voulons vous rappeler notre position sur ce projet, à savoir que le gabarit à deux fois deux voies pour les voitures nous semble excessif et risque de conduire à un très fort accroissement de la circulation automobile, ce qui est contraire aux objectifs du plan de déplacements urbains et du plan climat pour lequel notre engagement est une diminution des gaz à effet de serre de 20 % à l'échéance de 2020.

Notre demande est que l'on ait dans chaque sens un gabarit d'une voie pour les voitures et les camions présents dans le secteur en lien avec la zone industrielle, une voie réservée pour les transports en commun, ce qui n'est pas le cas sur cette portion. Cette voie réservée aux transports en commun pourrait être utilisée pour la future ligne forte A 8 dont les études sont en cours. Elle pourrait aussi être accessible aux cyclistes ; ce serait une solution bien plus satisfaisante pour eux que la passerelle en encorbellement -j'ai appris ce mot-là lors de la commission déplacements et voirie- de 4 mètres de large devant accueillir à la fois les piétons et cyclistes dans les deux sens.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, comme nous l'avons fait sur de précédentes délibérations, nous nous abstenons, nos vice-présidents votant pour.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. J'ai dit aux maires des communes concernées que nous aurons l'occasion d'aller voir sur place et de discuter du meilleur choix possible.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier),
- contre : néant,
- abstentions : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2010-1916 - développement économique - Projet Lyon Cité Campus - Convention partenariale - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1916. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons adopté il y a deux mois le schéma de développement universitaire, expression de la ligne politique que nous nous sommes donnée dans le droit fil du protocole de Lisbonne, ligne selon laquelle l'innovation est le nerf du développement économique. La recherche scientifique, l'enseignement supérieur, les transferts de technologies sont donc au cœur de nos préoccupations et nous les soutenons autant que nous le pouvons.

Le plan Campus est un programme de restructuration des sites universitaires qui a été lancé par les pouvoirs publics et Lyon a eu le bonheur de voir deux de ses sites labellisés dans le cadre de ce programme. Il s'agit, d'une part, du site LyonTech-la Doua à Villeurbanne et, d'autre part, du site Charles Mérieux qui englobe toute la partie sud de l'agglomération.

Aux 575 M€ non consommables -il s'agira d'intérêts- que l'Etat a décidé de consacrer à cette opération, la Région ajoute 85 M€, le Département 35 M€ et -si vous en êtes d'accord- le Grand Lyon 32 M€.

La délibération qui vous est soumise porte sur l'affectation de la convention partenariale qui nous liera à nos différents partenaires (collectivités locales, universitaires et également CROUS).

Cet engagement pourrait porter sur quatre projets qui ont atteint un degré de maturation permettant une certaine lisibilité aujourd'hui. Il s'agit, d'une part, à la Doua, de la Maison de l'innovation qui centralisera un certain nombre d'organes liés au transfert de technologies et, d'autre part, la plateforme Axel'One qui est une plateforme scientifique dédiée aux nouvelles technologies et liée à la chimie propre. A Charles Mérieux, il s'agirait de financer la création du centre d'études et de nutrition pour la santé sur le site de Lyon sud ainsi qu'une résidence pour chercheurs étrangers à la Confluence.

Notre engagement définitif sur ces quatre projets ne vous sera proposé qu'au vu des projets définitifs actuellement en cours d'élaboration.

Toutefois, il est important que nous affichions clairement nos intentions vis-à-vis de nos partenaires mais également vis-à-vis des universitaires et de leurs propres partenaires étrangers.

Le rayonnement de l'université dépend de la qualité du soutien politique dont elle bénéficie de la part de son territoire et nous avons le souci de ne pas y manquer.

C'est la raison pour laquelle je vous sou mets ce projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, la région lyonnaise a toujours cru en l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Cette richesse, plus exactement ce foisonnement académique et industriel est un formidable accélérateur du développement économique de notre agglomération et de son rayonnement.

Cette délibération est aussi l'occasion de revenir sur un certain nombre de succès de ce milieu académique et industriel de ces cinq dernières années. En effet, depuis cinq ans, à l'initiative d'appels d'offre nationaux, ce vivier s'est fortement structuré et fédéré. Pour mémoire, en 2006, nous avons eu la labellisation de deux pôles de compétitivité mondiaux : LyonBiopôle et Axelera ;

en 2007, la labellisation du Réseau thématique en recherche avancée (RTRA) en infectiologie, devenu depuis la fondation Finovi, objet de la délibération de ce jour. En 2008, c'est le projet Lyon Cité Campus, porté par l'Université de Lyon, qui a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre Plan Campus.

Comme l'a indiqué Jean-François Arrue, le projet retenu vise à doter l'Université de Lyon de campus dignes d'une grande université européenne. Sont notamment programmées la rénovation des campus de La Doua et Charles Mérieux, la construction de nouveaux locaux d'enseignement, de nouveaux laboratoires de recherche sans oublier l'amélioration significative de la vie étudiante avec des constructions de logements étudiants qui font grandement défaut sur notre agglomération et des résidences pour accueillir des chercheurs étrangers. C'est donc un investissement massif dans l'ensemble des secteurs de la vie universitaire. Je ne citerai pas les chiffres déjà indiqués par Jean-François Arrue.

Nous souhaitons que cette collaboration entre les différents acteurs puisse se poursuivre dans la réalisation, au-delà de l'annonce, et dans un esprit libéré de toute idée de concurrence des uns par rapport aux autres. Ce projet ne réussira que par l'entente, le dialogue et la construction partagée du projet entre tous sans que l'un des partenaires ne cherche à tirer la couverture à lui.

Cette évidence me paraît d'autant plus importante à rappeler alors que nous sommes actuellement au milieu des appels à projet pour les initiatives d'excellence lancées dans le cadre du Grand Emprunt. Plusieurs dossiers ont déjà été soumis pour les équipements d'excellence ainsi que les laboratoires d'excellence ; les réponses pour la SATT, l'IRT ou l'initiative d'excellence sont en cours de bouclage.

L'obtention de ces financements très importants est un enjeu clef pour l'avenir de notre agglomération. Il est de notre responsabilité, alors que les succès commencent à être au rendez-vous, de poursuivre ce travail partenarial en bonne intelligence et dans le respect mutuel des engagements de chacun.

Notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, je prends la parole au nom de Rolland Jacquet, retenu à Paris aujourd'hui.

La délibération qui nous est soumise propose une participation de la Communauté urbaine de 32 M€ (257 pour l'Etat, 85 pour le Conseil régional et 35 pour le Conseil général). Cette participation, sous forme d'une convention partenariale, concourt à la mise en œuvre du plan de mandat comme du schéma de développement universitaire (SDU) adopté récemment ! Comme pour nos précédentes interventions concernant l'Université (le PRES, le SDU, etc.), nous souhaitons avancer quelques remarques et propositions.

Les opérations envisagées dans la convention partenariale (404 M€ pour les projets prioritaires contre un financement de 409 M€, toutes collectivités confondues) sont très intéressantes pour les étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs comme pour les sites concernés (La Doua, les quais et Lyon sud-Pierre Bénite-Oullins via Gerland). Si nous prenons Lyon sud, par exemple, il s'agit de 15 000 mètres carrés de locaux d'enseignement supplémentaires, restau U, logements

sociaux étudiants à proximité et le Centre européen de nutrition pour la santé. Énumérer toutes les réalisations serait utile mais trop long ; elles figurent dans la délibération ou sont visibles sur le site des universités concernées : la Maison internationale des langues et des cultures, impliquant Lyon 2 et Lyon 3 ; le Centre de recherche avancée avec le centre d'image 4 D, plateforme de recherche commune au CNRS et à l'Université Lyon 1 ; la réhabilitation immobilière pour Gerland et les quais ou à la Doua, réorganisée en six quartiers scientifiques favorisant les coopérations entre les disciplines, un lieu d'accueil des jeunes entrepreneurs et une façade urbaine constituant un espace public partagé avec les citoyens ; la plateforme Axel'One Campus, plateforme collaborative de Recherche et développement ; la Maison de l'innovation, un hôtel à projets et un vaste programme concernant le logement étudiant porté soit par le contrat Etat-Région ou le PRES dont les 1 000 logements étudiants par an pendant vingt ans comme évoqué dans le schéma de développement universitaire.

Comment ne pas accompagner ces projets, soutenir leurs réalisations et participer à leurs financements ?

Or, une grande partie de la communauté scientifique, des personnels de l'Université comme des étudiants est préoccupée, inquiète. Deux élus du personnel au conseil d'administration du PRES et de Lyon 1 viennent de s'adresser en ce sens aux représentants des collectivités territoriales, à ces instances et demandent, dans une résolution, qu'une consultation de tous les acteurs de l'Université, de la recherche et des étudiants soit organisée.

Pourquoi un tel émoi, parfois une telle colère ? Pour faire vite, ce sont les conséquences de la loi LRU, dite d'autonomie des universités, qui restructure l'enseignement supérieur et la recherche, privatise partiellement son financement en mettant en concurrence les universités et les labos, provoque avec le Grand Emprunt comme accélérateur une course effrénée aux appels à projets, avec pour résultat une université à deux vitesses, celle de l'excellence, celle du pauvre, et une recherche publique soumise aux exigences des grands groupes et de la loi des marchés, notamment financiers. Le financement du Grand Emprunt par les intérêts que rapporterait le placement d'un capital est illustratif de cette financiarisation et donc des risques encourus par notre université et notre recherche publique.

Cette politique gouvernementale va à l'encontre de ce qui faisait l'originalité et la force de l'université française et de la recherche publique, à savoir la formation universitaire assurant la promotion de tous par laquelle se dégage l'excellence, l'autonomie du développement de l'ensemble du champ des connaissances, la liberté de la recherche fondamentale, en rapport et en coopération avec la société et donc l'économie. Répondre aux besoins et aux enjeux d'avenir se situe dans cette démarche-là mais il est vrai qu'elle suppose un autre budget que celui que concocte madame Péresse qui, pour 2011, diminue à périmètre et euros constants.

En conséquence et compte tenu des compétences du Grand Lyon, nous pensons nécessaire d'envisager, si vous en étiez d'accord et sous la responsabilité de Jean-François Arrue, Vice-Président aux questions universitaires, une commission générale -après celle sur l'activité économique prévue en février- afin d'apprécier la situation réelle des acteurs de l'université et de la recherche sur notre agglomération et notre pôle métropolitain comme celle des étudiants et d'évaluer l'efficacité de notre action en associant, en impliquant autant que faire se peut, les représentants des acteurs concernés.

Avec ces remarques et cette proposition et pour l'importance des projets énoncés, nous votons cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

Mme TIFRA : Monsieur le Président, chers collègues, cher Jean-François Arrue, nous votons ce soir notre participation financière à l'opération Lyon Cité Campus. Cette délibération montre l'implication de notre collectivité dans le soutien à l'enseignement supérieur qui s'articule autour de projets précis.

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué dans cette assemblée à l'occasion du vote du schéma de développement universitaire, l'enseignement supérieur participe au rayonnement de notre agglomération et à son attractivité. Un pôle d'enseignement fort permettra à notre territoire d'être visible à travers le monde. Un pôle d'enseignement fort permettra à notre territoire aussi d'être visible à travers son volet économique. Il sera un atout pour les entreprises désirant s'implanter dans le Grand Lyon. Certes, la taxe professionnelle n'existera plus mais nous devons continuer à inciter l'implantation des entreprises sur notre territoire. Le pôle d'enseignement favorisera donc le dynamisme économique. Malgré un contexte économique difficile, la promesse initiale du Grand Lyon est tenue.

Dans la délibération qui vous est présentée, il faut souligner qu'en réalité, l'effort global représenté par l'Etat représente 257 M€ tandis que celui des collectivités est de 152 M€ : Région, Département et Communauté urbaine à hauteur de 32 M€. Nous soulignons l'effort des trois collectivités qui représente plus de 37 % de l'investissement initial. Par ce choix d'investissement important, le Président du Grand Lyon veut inscrire l'enseignement supérieur lyonnais parmi les pôles français les mieux classés mais également avec l'ambition européenne. La convention qui nous est proposée ce soir nous engage à participer à quatre projets d'investissement sur une trentaine. Ces projets contribueront à faire de notre université l'une des plus reconnues en Europe.

Notre groupe approuve bien sûr le soutien sur des projets fléchés en investissement et non pas sur des actions d'entretien ou de rénovation du bâti existant. De même, notre soutien se fait en cohérence avec notre politique de développement économique, et ce à travers des filières d'excellence comme les sciences de la vie et les écotechnologies en favorisant les échanges entre l'université et l'entreprise.

La Communauté urbaine cible son action sur les campus de la Doua et Charles Mérieux qui ont été labellisés dans le cadre du plan Campus. Bien évidemment, nous approuvons ce choix. Ainsi, nous allons participer à la construction du Centre européen de la nutrition pour la santé sur le campus Charles Mérieux. Ce projet, qui sera lancé en 2012, participera à l'un des grands défis des années à venir, à savoir la recherche des pathologies liées à la nutrition. L'engagement de notre collectivité sur ce projet contribuera donc à placer en première position notre agglomération sur ce sujet.

La Maison de l'innovation est un autre exemple de développement économique. Elle sera l'outil de mise en relation entre les entreprises, les pôles de compétitivité et l'enseignement sur le campus de la Doua. Ce projet nous paraît fondamental car il établit un lien fort entre le monde universitaire, les entreprises et les étudiants. Toujours à la Doua, Axel'One sera aussi le lien entre la recherche universitaire et le monde économique au moyen d'une plateforme d'innovation collaborative en chimie et matériaux.

Enfin, nous sommes heureux que l'un des projets de maison d'hôte voie le jour au cœur du quartier de la Confluence. Il permettra d'accueillir les chercheurs pour les loger au cœur de la vie de la cité. Ce sujet est primordial pour notre groupe ; nous avons déjà évoqué notre position lors du vote sur le SDU.

Nous nous félicitons donc des choix qui ont été faits et inscrivons notre totale adhésion avec cette vision. Permettez-moi, monsieur le Président, pour conclure, de saluer votre impulsion et votre vision qui donnent au Grand Lyon tous les atouts pour construire une attractivité internationale et une ouverture à l'économie des sites universitaires lyonnais. Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera donc avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Millet qui a voté contre et Mme Peytavin -pouvoir à M. Millet- qui s'est abstenue) - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier),
- contre : M. Millet (Communiste et intervention citoyenne),
- abstention : Mme Peytavin -pouvoir à M. Millet- (Communiste et intervention citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

N° 2010-1917 - développement économique - Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios - Extension de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises - Convention pour la période 2010-2012 -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1917. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Il s'agit d'une subvention de fonctionnement et d'investissement au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes pour l'extension de l'hôtel d'entreprises Pixel pour accueillir de nouvelles entreprises de l'audiovisuel. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une intervention pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1953 - développement économique - Convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 - Association ERAI - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international - Individualisation d'autorisation de programme -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1953. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de l'attribution d'une subvention pour l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international pour l'association ERAI dans le cadre de la convention d'agglomération que nous avons votée quelques mois auparavant. Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Cette intervention pour vous dire que bien sûr il faut soutenir le secteur de l'éclairage en Rhône-Alpes et toutes les PME qui le composent. Nous avons d'ailleurs voté en octobre la globalité du contrat d'agglomération pour la période 2010-2015.

Nous trouvons cependant ce rapport assez vague, pour une subvention -excusez du peu!- de 1 200 000 € sur un projet total de 6,3 M€. Compte tenu des enjeux liés au développement économique de notre agglomération et des contraintes financières qui, d'après vous, justifient une hausse programmée de la taxe d'habitation prochainement, nous trouvons assez surprenant qu'une telle somme passe un peu comme une lettre à la poste sans que personne n'y trouve à redire.

Nous savons l'importance de l'association ERAI dans la région, nous savons que le projet Ville Lumière a été retenu parmi 117 candidatures, dans le cadre de l'espace "meilleures pratiques urbaines", mettant en valeur des réalisations remarquables en matière de gestion urbaine. Pour ceux qui ne le savent pas, le projet Ville Lumière a consisté en la mise en scène lumineuse des pavillons et espaces publics de l'exposition universelle de Shanghai, des cheminements de l'espace, des meilleures pratiques urbaines ainsi que de l'emblème architectural, le tout pour 6,3 M€, dont 1,2 M€ pour le Grand Lyon et la même somme pour la région Rhône-Alpes.

Il nous semble, monsieur le Président, que notre assemblée aurait au moins pu avoir un retour visuel de ce que cela pouvait donner, à défaut d'avoir des données chiffrées sur les retombées économiques de cette action ; ou alors il fallait organiser un conseil de Communauté délocalisé à Shanghai mais au risque de faire augmenter substantiellement le budget des frais de déplacements, ce qui n'est pas raisonnable, vous en conviendrez. Les seules photos diffusées en commission pour illustrer ce projet sont des photos de la ville de Lyon un 8 décembre. Après relecture, on parle bien de Shanghai dans le rapport et pas de Lyon. Je comprends que nous soyons très fiers de montrer l'Hôtel de Ville ou la basilique de Fourvière à tout le monde mais les financeurs que nous sommes aurions sans doute mérité de voir autre chose. De plus, il nous semble qu'il y a suffisamment de monde dans cette maison qui s'est déplacé à Shanghai pour au moins prendre quelques photos.

Plus généralement, il serait normal que vous nous précisiez, à l'avenir, dans le cadre de l'évaluation de nos politiques publiques, les objectifs et les retours attendus de telles opérations, dès lors que les collectivités locales en financent une grande partie. On ne peut pas dire : "C'est un beau projet qui va vendre le savoir-faire régional" sans en mesurer à un moment ou à un autre les résultats. Cela permettrait -qui sait- de trouver des économies ici ou là. Lors du dernier conseil, vous cherchiez un moyen de dégager des financements pour le Grand Lyon. Nous vous suggérons de mettre votre nez davantage dans ce genre de subventions, cela vous évitera d'avoir à annoncer des hausses d'impôts non justifiées.

Considérant que nous n'avons malheureusement pas assez de suivi sur cette opération, nous nous abstenons sur ce vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.
Oui, monsieur Coste.

M. COSTE : Pour le vote, le groupe s'abstiendra également sur ce dossier qui arrive beaucoup trop tard.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi -pouvoir à M. Petit-, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier).

- contre : néant,

- abstentions : groupes Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui ont voté pour) - Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Petit-, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1920 - finances, institutions et ressources - Désignation des représentants du Conseil et des associations au sein de la commission consultative des services publics locaux - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lyonnet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1920. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour la désignation des représentants au sein de la commission consultative des services publics locaux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LYONNET.

**Désignation des représentants
du Conseil et des associations au sein de la
commission consultative des services publics locaux**

(dossier n° 2010-1920)

M. LE PRÉSIDENT : Donc, chers collègues, je vous propose les candidatures de messieurs Bernard Gillet comme titulaire et Alain Joly comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Messieurs Bernard Gillet et Alain Joly sont désignés)

N° 2010-1921 - finances, institutions et ressources - Désignation d'un représentant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1921. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président, pour la désignation d'un représentant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Désignation d'un représentant au sein du
comité directeur de l'Association des Maires du Rhône**

(dossier n° 2010-1921)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de monsieur Guy Barral.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Guy Barral est désigné).

N° 2010-1922 - finances, institutions et ressources - Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1922. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Ce dossier a fait l'objet d'une note au rapporteur :

* Dans le paragraphe "**IV - Eau et assainissement**" de l'exposé des motifs, il convient de lire au a) - du "2) - *Le budget annexe de l'assainissement*" :

"- **le taux de base de la participation pour raccordement à l'égout**, etc.",

au lieu de :

"- **le taux de base de la redevance de raccordement à l'égout**, etc."

* Dans le paragraphe "**IV - Eaux et assainissement**" du délibère, il convient de lire au c) - du "2) - Le budget annexe de l'assainissement" :

"- **le taux de base de la participation pour raccordement à l'égout, etc.**",

au lieu de :

"- **le taux de base de la redevance de raccordement à l'égout, etc.**".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce rapport fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président SÉCHERESSE.

N° 2010-1924 - finances, institutions et ressources - Présentation du rapport des mandataires - SPLA Lyon-Confluence - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1924. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission concernant le rapport des mandataires du SPLA Lyon-Confluence pour son exercice 2009.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER : Monsieur le Président, à l'occasion de la présentation de ce rapport de l'aménageur de la Confluence, c'est une occasion pour moi, élu local, de vous lancer un appel en faveur de l'accessibilité de ce nouveau quartier. Vous savez que c'est ce qui pêche actuellement à la Confluence. Votre choix, qui est aussi le nôtre, est de faire de ce quartier une extension du centre-ville et, par définition, un centre-ville c'est le passage, l'accueil, la densité, les événements, les commerces, la vie dense et les grandes manifestations. Tout cela passe naturellement par une circulation facile et par l'accueil de nombreuses populations et visiteurs.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Nous sommes dans une période de transition et il faut que ce gros paquebot qu'est la Confluence prenne sa vitesse de croisière.

On s'aperçoit que le tramway fonctionne mais que la densité du tramway n'est pas suffisante, c'est ce que disent tous les jours les salariés des docks de la rue Montrochet comme les premiers habitants de la Confluence.

On s'aperçoit qu'un renforcement des lignes de bus est prévu mais on ne sait pas pour quand. On sait par ailleurs que la conception des voiries ne permet pas la giration des bus de grande capacité et il faut au minimum reprendre deux carrefours pour pouvoir assurer la giration d'un bus de 50 places.

Un pont est prévu, dit "pont des Girondins" ; il le faut absolument, on est entièrement d'accord. Nous pensons même qu'il en faut un deuxième et qu'il faut commencer à le prévoir dès maintenant. Pour le pont des Girondins, ce qui est inquiétant est son arrivée à l'intérieur de la Confluence. Aujourd'hui, les esquisses, les suppositions ne nous conviennent absolument pas : on craint une voie routière trop importante qui arrive au cœur de ce quartier très dense.

On se pose des questions également sur la voirie Montrochet : sera-t-elle suffisante pour desservir à la fois les docks et le centre commercial, notamment à l'angle entre le cours Charlemagne et la rue Montrochet ?

Et lorsqu'on parle de desserte de la Confluence, on parle toujours de l'autoroute et du déclassement de l'autoroute. Je me permets encore une fois de vous rappeler que nous vous demandons de penser une démarche partenariale avec tous les partenaires, dont l'Etat, pour envisager l'avenir de cette autoroute. L'idée n'est pas de se contenter de demander au Ministre des transports de déclasser l'autoroute ; si l'on fait une demande de ce type, on n'obtiendra rien alors qu'aujourd'hui, on sait que l'Etat et un certain nombre de services de l'Etat ne seraient pas opposés à discuter. Il faut demander à lancer une réflexion pour permettre peut-être, à terme ou -plus intéressant- à moyen terme, de déclasser l'autoroute ou l'aménager dans un sens qui conviendrait bien à l'aménagement de l'ensemble de la Confluence.

Je me permets de prendre la parole publiquement ce soir car nous estimons que c'est vital. Nous avons un beau quartier, de beaux éléments architecturaux, nous sommes fiers de ce quartier mais il faut aussi commencer à travailler sur la deuxième partie. On ne commencera pas à travailler sur la ZAC 2 tant que l'on n'aura pas résolu tous les problèmes de la ZAC 1 ou tant que l'on n'aura pas pris en compte tous les problèmes concernant l'accessibilité de ce nouveau quartier. Je tenais à vous le dire ce soir encore une fois.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Darne J., Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Crimier, Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Lévêque, Barret et Deschamps, délégués du Grand Lyon à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence n'ayant pris part ni au débat ni au vote et M. Broliquier n'ayant pas pris part au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1927 - finances, institutions et ressources - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon pour l'année 2011 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1927. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission concernant ce rapport relatif à la convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon pour l'année 2011.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération nous propose de financer la poursuite d'un partenariat avec l'EM Lyon. Nous sommes tout à fait partisans de relations entre notre collectivité et le monde universitaire pour une fertilisation croisée entre les connaissances issues de la pratique que portent nos services et les connaissances formalisées par la recherche et l'enseignement universitaire.

Parce que nous défendons la nécessité du service public, nous savons qu'il faut en permanence adapter nos organisations, innover pour mieux répondre aux pratiques urbaines et citoyennes d'aujourd'hui. Les bouleversements technologiques, sociaux, culturels, civilisationnels parfois imposent de repenser en permanence nos missions et nos organisations de manière créative. La confrontation aux pratiques de recherche, le croisement de points de vue externes et internes nous paraît non un supplément d'âme mais bien une nécessité.

Nous savons que l'EM Lyon forme d'abord les cadres dirigeants de ce capitalisme devenu le capitalisme du désastre, dont beaucoup seront les mercenaires des restructurations économiques, les "tueurs de coûts" qui parcourront le tissu industriel pour sabrer l'emploi, remonter la rentabilité maximum aux fonds financiers avant de fermer l'entreprise. Comme en témoignait le fondateur d'une start-up des années 2000, ces jeunes découvrent souvent le vrai métier de patron le jour où ils licencient le copain avec lequel ils avaient fondé leur entreprise. Est-ce la conscience de cette destinée qui fait que 10 % de ces étudiants ne souhaitent pas travailler dans le secteur marchand ?

En tout cas, nous savons que ce sont de vraies connaissances qui sont construites et enseignées dans cette école, sur l'organisation, la stratégie, la conduite du changement, la coordination et la collaboration, l'innovation, les systèmes d'information. Et le socialisme du XXI^e siècle que nous construirons aura besoin de ces compétences justement pour inventer de nouvelles formes d'organisation, de coordination, de collaboration, d'innovation qui seront fondées sur l'homme comme facteur essentiel et non plus sur le capital.

Nous ne pouvons donc que soutenir ce partenariat mais nous ne voyons pas pourquoi limiter cette action, comme l'indique la délibération, à tester de nouvelles approches et de nouveaux outils en croisant les compétences des sciences du management et celles des praticiens du milieu des collectivités. Ce ne sont pas que les sciences du management mais toutes les sciences humaines et sociales, toutes les sciences de droit et de gestion, toutes les sciences en général d'ailleurs, qui peuvent être mobilisées dans l'objectif d'interroger nos pratiques et nos organisations. Et nous demandons donc que des approches de même type soient recherchées avec Lyon 2 et, par exemple, le master "Management du secteur public : collectivités et partenaires" de l'IEP, ou le master "Économie et société sur économie sociale et solidaire" ou celui de Lyon 2 de "Psychologie du travail et des organisations".

Enfin, nous souhaitons vous proposer un thème supplémentaire pour lequel les groupes politiques pourraient être associés, celui de la gouvernance même de notre agglomération. Les débats sur la réforme des collectivités ont soulevé avec force la nécessité d'une cohérence entre le besoin de mutualisation renforcée et la nécessité vitale de l'autonomie politique des communes pour un véritable lien citoyen, essentiel à toute vraie démocratie. Nous vous proposons donc une action visant à penser une organisation communautaire permettant une mutualisation plus large dans le contexte d'une direction politique -permettez-moi d'inventer l'expression- "multipolaire" -comme on le dit- de l'agglomération, une organisation qui soit résolument intercommunale et non supracommunale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Arrue, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président ARRUE : C'est une délibération que je n'ai pas soutenue mais, au-delà des remarques de politique générale qui paraissent tout de même très excessives en ce qui concerne l'EM Lyon, je pense que l'idée en effet de multiplier ces partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur est une idée qui mérite d'être creusée et je suis à la disposition de mon collègue pour que nous voyions les pistes qui permettraient en effet de mettre sur pied de tels projets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je tiens à dire d'ailleurs que nous le faisons puisque, par exemple, la direction de la propreté travaille avec l'Université de Lyon 2, la direction de la logistique

et des bâtiments travaille sur les matériaux à changement de phase avec l'INSA Lyon, la direction de la prospective et du dialogue public travaille avec l'ENS. Bref, nous avons toute une série de coopérations. Evidemment, ce soir c'est un dossier particulier mais nous en avons bien d'autres. Et d'ailleurs, pour construire le socialisme du XXI^e siècle, l'École de management travaille beaucoup avec Shanghai. J'espère que la coopération va être fructueuse, c'est ce qu'on appelle la "fertilisation croisée".

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1929 - finances, institutions et ressources - Action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels - Convention avec la Safer - Période 2011-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ollivier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1929. Monsieur Ollivier, vous avez la parole.

M. OLLIVIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, concernant la convention à passer avec la Safer pour une action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels pour la période 2011-2013.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, merci. Monsieur le Président et chers collègues, nous délibérons ce soir sur une convention à passer avec la Safer pour avancer sur la question de l'action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels, convention qui portera sur la période 2011-2013.

Rappelons tout d'abord que notre Communauté urbaine compte, parmi ses compétences, l'aménagement du territoire ainsi que la préservation et la promotion d'espaces naturels. Toutes ces activités recouvrent nécessairement le champ agricole et sa valorisation. C'est d'ailleurs l'une des richesses du Grand Lyon que de disposer d'une variété de sites urbains, périurbains, industriels, tertiaires, agricoles et naturels. Nous devons donc nous mobiliser pour préserver cette spécificité et c'est bien le sens de l'action du Grand Lyon, réaffirmée par les orientations du SCOT.

Mais nous ne pouvons pas agir seuls, d'où l'utilité d'un partenariat renforcé avec la Safer, partenariat déjà ancien puisque initié en 1994. La convention de ce soir porte essentiellement sur l'observatoire foncier et émet assez peu de financements sur l'intervention foncière, ce qui amène plusieurs remarques de notre part.

Dans nos communes, nous avons besoin d'une vision plus claire de la situation, ce qui passe par une précision des missions de la Safer pour lui rappeler les territoires à enjeux, enfin qu'elle puisse exercer une veille plus fine avec les communes. Les temps de réaction qui nous sont donnés au niveau communal sont bien insuffisants et se comptent en quelques jours seulement pour réagir à une information de vente de terrain agricole. Par ailleurs, nous ne pouvons que regretter la faiblesse de la réactivité de la Safer. Cela peut s'expliquer par le manque de moyens dont elle souffre et qui réduit ses marges de manœuvre à nos côtés alors que ni les communes ni le Grand Lyon ne sauraient se substituer à un service de l'Etat dans l'exercice des ses missions. Le discours national ambiant sur le soutien de

l'agriculture doit aussi trouver sa concrétisation dans les actions et les financements.

Une action pertinente est ainsi bien difficile car il s'agit d'assurer des cohérences dans le cadre des PENAP et du soutien à l'installation des jeunes agriculteurs ou de transmission d'exploitation par exemple. Cette étude doit se faire en coordination avec la Chambre d'agriculture. Il y a une insuffisance de moyens pour la Safer, tant financière que pour la gestion des dossiers.

Je soulignerai également le problème des ventes de propriétés de surface importante en zone agricole comportant une habitation dont la mise à prix est incompatible avec une destination en direction de l'agriculture. Ces surfaces importantes échappent donc aux objectifs des PENAP et du PSADER. Bien sûr, le Grand Lyon ne va représenter en 2009 que 11,5 % des ventes enregistrées dans le département du Rhône mais nous voudrions justement dynamiser les échanges dans le domaine du foncier agricole, favoriser la reprise des exploitations et ainsi pérenniser l'activité agricole sur le territoire communautaire.

Ensuite, rappelons notre engagement important dans le PSADER et la mise en place des PENAP pour laquelle la Safer pourrait être un partenaire plus efficace avec plus de moyens.

Enfin -et nous savons que c'est envisagé-, l'action foncière et agricole de notre EPCI doit être conduite en coopération avec nos voisins. En effet, les espaces agricoles situés aux frontières du Grand Lyon sont bien souvent le trait d'union avec les autres parties de la métropole que nous voulons construire. La concertation avec le Nord Isère ou Saint Etienne Métropole sera donc bénéfique comme avec toutes les collectivités de communes qui entourent le Grand Lyon en tant que territoires partenaires.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Barge n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. OLLIVIER.

N° 2010-1930 - proximité et environnement - Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1930. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit de désigner un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or pour remplacer Claude Pillonel, décédé au mois d'octobre.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or**

(dossier n° 2010-1930)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de madame Corinne Cardona. Il n'y a pas d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Nous allons donc procéder au vote. Les bulletins blancs ainsi que ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître seront comptés comme nuls.

Au préalable, conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner trois scrutateurs qui rejoindront la table de dépouillement le moment venu : monsieur Augoyard, madame Vallaud-Belkacem, monsieur Petit. Merci.

N° 2010-1931 - proximité et environnement - Grigny - Service public de l'assainissement - Choix du futur mode de gestion - Principe de la gestion en régie du service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1931. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit de la mise en cohérence de la gestion du réseau d'assainissement de Grigny avec le reste du réseau de la Communauté urbaine.

Une note au rapporteur est rattachée au dossier. En effet, dans les paragraphes commençant par : "*Le comité technique paritaire [...]*" et "*Vu l'avis du comité technique paritaire [...]*", il convient de lire : "**8 décembre 2010**" au lieu de : "*26 novembre 2010*".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Communiste.

M. BALME : Monsieur le Président, chers collègues, la ville de Grigny, en faisant le choix démocratique de son adhésion au Grand Lyon, ne pouvait qu'y trouver de l'intérêt, ne serait-ce que par la mutualisation des services publics et leur développement.

En optant pour la gestion en régie du service public de l'assainissement, nous ne pouvons qu'être satisfaits des avantages que cela va procurer à la commune et à ses habitants usagers, d'autant plus que cela correspond à une vraie demande des élus grignerots pour être en cohérence avec le programme municipal validé par les habitants.

Dans un premier temps, cela va permettre à la collectivité d'assurer un contrôle du service public. Il y a un savoir-faire au niveau de l'agglomération, des compétences humaines et une mobilisation des ressources que nous maîtrisons. De plus, cela vient compléter le réseau existant dans le territoire du Grand Lyon, qui est largement assuré en régie du service public. Cette gestion en régie n'entraîne pas de coût supplémentaire en mobilisant nos ressources internes, ce qui, dans une période budgétaire difficile pour les collectivités territoriales, mérite d'être souligné.

Cette décision, politiquement forte, est extrêmement positive sur le territoire de nos compétences et notre groupe, monsieur le Président, chers collègues, approuvera cette délibération sans réserve.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier qui fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1932 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord à Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1932. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, depuis un certain nombre d'années déjà, nous sommes alertés par les problèmes induits par la répétition d'incidents sur les deux lignes des installations de l'usine d'incinération des ordures ménagères Valorly à Rillieux. Des progrès ont pu être réalisés cette année mais, comme le dit le rapport, l'outil industriel n'est pas totalement stabilisé. Ainsi, 22 incidents techniques ont conduit encore cette année à arrêter les fours et, pour chaque incident, c'est en moyenne 72 heures d'arrêt ; en cumulé en 2009, ces arrêts représentent tout de même 16 % du temps total.

Les aléas techniques concernent les chaudières et les laveurs de fumée. Il en résulte que le tonnage incinéré a baissé de 10 % en 2009 et aussi que la production d'électricité par cogénération a diminué de 5 % par rapport à 2008 et de 16 % par rapport à 2007.

Si les performances environnementales sont globalement satisfaisantes, il y a tout de même des signes qui peuvent nous alerter aussi. Ainsi, les pics de dépassement des seuils admissibles en émission d'oxyde d'azote continuent de croître d'année en année : de 2006 à 2009, on passe de 13 heures de dépassement des seuils à 17 heures, puis 30 heures, puis 43 heures en 2009.

La raison de ces divers aléas résulte de retards qui avaient été pris dans les gros entretiens des installations pendant plusieurs années, le concessionnaire ayant initialement prévu de reculer ces gros travaux en toute fin de contrat. On peut donc être déjà satisfait d'apprendre qu'Elvya, la filiale de Dalkia, accepte de programmer des travaux de renouvellement majeur des installations sur 2010 à 2013 mais il faudra cependant rester vigilant.

Sur le long terme, la commission consultative de service public a fait ressortir, à juste raison, le décalage persistant entre les performances de l'usine de Valorly à Rillieux et celle de Lyon sud, notamment en termes de valorisation énergétique, soit 45 % pour Rillieux contre 68 % pour Lyon sud. On n'en déduira pas tous, naturellement, qu'une usine en régie directe, celle de Lyon Sud, a par nature de meilleurs résultats qu'une usine en délégation de service public comme celle de Valorly mais, en tout cas, nous avons là un exemple qui devrait interdire à tous de nier les capacités du service public à atteindre la haute performance.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1936 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de chaud et froid urbains par la société Elvya - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1936. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit du rapport concernant la société Elvya au titre de la DSP de distribution et production de chaud et de froid sur la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je profite de ce rapport pour exprimer l'intérêt que nous portons au développement des réseaux de chaleur.

Alors que le prix du gaz et de l'électricité augmente, respectivement de 15 % et de plus de 4 % sur l'année 2010, la stabilité des prix des réseaux de chaleur apparaît de plus en plus attractive. Les factures du réseau de chaleur sont celles qui ont le moins progressé ces trois dernières années et on note que cette stabilité des prix est encore plus forte lorsque les énergies renouvelables sont utilisées. Cet avantage comparatif permet de reconsidérer les potentialités des réseaux de chaleur quand on observe qu'en vingt-cinq ans, la part du budget contraint des ménages les plus pauvres est passée de 24 % à 48 % et qu'un cinquième des ménages est en état de vulnérabilité sur le Grand Lyon.

Le développement des réseaux de chaleur peut représenter une vraie pertinence sur la facture énergétique au sens social et écologique du terme. Le Grenelle de l'environnement a ainsi posé l'objectif de l'utilisation de 23 % des énergies renouvelables d'ici 2020 et, compte tenu des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre plan climat, tous les réseaux à fort potentiel pour le développement des énergies renouvelables devront être utilisés.

Au-delà des objectifs, plusieurs indicateurs convergents rendent possible une montée en charge et une optimisation de ces réseaux de chaleur. Il existe aujourd'hui des dispositifs d'accompagnement dont le fonds de chaleur créé dans le cadre de Grenelle de l'environnement. L'Union européenne vient de débloquer un fonds pour financer l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, fonds auquel les réseaux de chauffage urbain sont éligibles. Enfin, une TVA à 5,5 % pour les réseaux avec 50 % d'énergie renouvelable, ce qui permet de réduire d'autant le coût final pour l'utilisateur. A terme, il nous faudra aller vers une convergence des prix pour l'utilisateur.

La prise de compétence énergie présenterait donc, à terme, une certaine pertinence au regard des objectifs volontaristes que nous nous sommes fixés. S'il y a une volonté de diversifier l'énergie et d'étendre les réseaux de chaleur, il nous faudra, bien en amont, avoir une démarche stratégique. Il est donc essentiel d'avoir une réflexion globale sur l'utilisation rationnelle et innovante de l'énergie comme pourrait l'être le système du *smart green* qui vient de voir le jour à la Confluence.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1937 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage et concession - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1937. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit du rapport de la gestion de l'eau. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est l'occasion de nous rappeler que deux principaux contrats de délégation de service public en matière de production et de distribution d'eau arrivent à échéance dans six ans.

Nous constatons que le mode de gestion de l'eau fait partie intégrante du débat social et politique en France. En effet, choisir en toute connaissance de cause entre une nouvelle délégation de service public et une régie directe n'est pas une chose aisée. Si certaines collectivités, comme Rouen ou Montbéliard par exemple, semblent montrer le sens de l'histoire, il n'en reste pas moins qu'une telle décision doit être travaillée très en amont afin que chaque aspect soit passé au peigne fin et qu'un vote intervienne en toute clarté.

Dans l'état actuel du calendrier électoral, il apparaît que la décision de principe devrait être prise sous la présente mandature. C'est pourquoi, alors que s'approche la mi-mandat, nous demandons à l'exécutif communautaire de nous indiquer quand et comment seront organisées les études préalables, les concertations et débats relatifs à ce dossier particulièrement sensible.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement qui est soumis à notre Conseil concerne un service dont l'exploitation de la production et de la distribution est assurée dans le cadre d'un contrat d'affermage attribué à deux sociétés fermières : Veolia Compagnie Générale des Eaux et la société SDEI.

Adifférentes négociations quinquennales, nous avons obtenu une baisse significative de la tarification pour les habitants du Grand Lyon. Pour notre groupe, la question de l'eau est particulièrement sensible : l'eau est un bien commun indispensable à la vie et pourtant elle n'est toujours pas un droit universel réel. En effet, plus d'un tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable et surtout à un assainissement de base, provoquant un nombre élevé de décès. Il s'agit d'un enjeu profondément politique. La question que nous posons est celle de l'occasion de construire une logique de réappropriation publique, d'égalité tarifaire et de péréquation solidaire pour les plus démunis, à partir du savoir-faire des personnels en place et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme d'autres. En effet, cette vraie richesse vitale n'a pas de prix.

Il est nécessaire de rappeler quelques données fondamentales.

Le marché de l'eau atteint en France un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros, qui génère des bénéfices pour les actionnaires des deux ou trois grands groupes qui se partagent 80 % du marché. Des études démontrent que la distribution d'eau gérée en DSP est parfois 25 à 40 % plus chère qu'en régie publique. Cela s'explique par le fait que le privé empoche les gains de productivité au lieu de les répercuter sur le prix de l'eau.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (la loi LEMA) énonce que "l'usage de l'eau appartient à tous, chacun a le droit à l'eau

potable dans des conditions économiques acceptables pour tous, notamment en matière de tarification".

De plus, un débat assez large est entretenu sur le choix le plus pertinent à faire en matière de gestion de cette compétence par le nombre croissant de communes et d'agglomérations qui choisissent de retourner à la régie directe.

Nous ne portons pas la régie comme un dogme absolu. En effet, il arrive qu'il y ait de bonnes gestions de DSP et de mauvaises gestions en régie mais nous organisons une réflexion autour de la proposition de loi "visant à mettre en œuvre le droit à l'eau" déposée par les députés communistes et du Parti de gauche ainsi que la construction d'un service public national de l'eau qui garantirait l'accès à cette ressource pour les plus précaires sur lesquels pèse une facture grandissante dans le budget des familles. Cette situation nécessite de creuser la question d'une tarification sociale de l'eau ou d'un dispositif d'aide similaire à l'APL via les caisses d'allocations familiales.

Cette réflexion s'élargit de plus en plus. Citons par exemple la fondation de Danielle Mitterrand France Libertés et, plus récemment, la Convention égalité réelle d'un grand parti politique qui appelle à la création d'une loi-cadre dont l'un des principes serait une totale maîtrise de l'ensemble de la chaîne de l'eau par les collectivités locales.

En 2012, la France accueillera à Marseille le Forum mondial de l'eau, un événement majeur ! Dans sa préparation, les communistes et leurs élus proposent la création d'un grand service public de l'eau pour balayer les inégalités d'accès et de prix de l'eau. Aujourd'hui, la privatisation du gaz et de l'électricité entraîne pour des millions d'usagers une augmentation des tarifs insupportable. Seul le service public est le garant d'une vision nationale du progrès social pour tous, de l'égalité de traitement, de l'équité territoriale, de l'appropriation nationale et publique des outils de recherche et de brevets aujourd'hui détenus par les grands groupes. Ce qui fut possible pour EDF-GDF au moment des grandes luttes sociales d'après-guerre doit l'être pour l'eau qui est essentielle à la vie.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, notre groupe approuvera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Barthélémy ne participe ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1938 - proximité et environnement - Qualité de l'air sur l'agglomération lyonnaise - Etude de faisabilité d'une zone d'action prioritaire pour l'air - Demande de subvention à l'ADEME - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1938. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit d'une étude pour la mise en place d'une zone d'action prioritaire pour l'air et d'une demande de subvention à l'ADEME.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de l'étude d'un nouveau dispositif d'amélioration de la qualité de l'air.

Espérons qu'on ne dira pas dans quelques années de ces ZAPA : "Ce n'est qu'un faux appât et, sous cette couleur, il ne veut cependant que surprendre une fleur" -il paraît que c'est de Corneille- !. Souhaitons que leurs effets soient plus perceptibles que ceux du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise qui tarde à se mettre en application, en particulier pour limiter la vitesse automobile. Le projet de délibération exprime clairement à quel point nous sommes mauvais sur le dioxyde d'azote, lequel est émis principalement par les automobiles et sur les particules fines, lesquelles viennent pour beaucoup des moteurs diesels. Mettons en application le plan de protection de l'atmosphère sans attendre les ZAPA ; sachant que, bien sûr, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies, monsieur Reppelin.

M. le Vice-Président ABADIE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1941 - proximité et environnement - Viabilité hivernale - Définition des sites pris en charge par la Communauté urbaine de Lyon ou le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise - Autorisation de signer la convention -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1941. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1945 - urbanisme - Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation des résidences Maryse Bastié et Jacqueline Auriol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1945. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur en remplacement de M. LLUNG : Monsieur Llung sera l'intervenant pour le groupe, donc je rapporte l'avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, une courte intervention pour nous féliciter que l'opération de la Poudrette dans le quartier des Brosses entre en phase opérationnelle dans le cadre de la convention ANRU.

Cette opération améliorera le cadre de vie des habitants de la Poudrette avec la création de jardins familiaux, la résidentialisation des résidences Auriol et Maryse Bastié de Villeurbanne Est Habitat mais aussi avec la création d'une nouvelle rue et celle d'un espace vert central dont le programme a été conçu en concertation avec la population. Un petit regret sur la prise en compte du vélo qui aurait pu être plus poussée dans la conception de la nouvelle rue mais le souci de la vitesse apaisée est un point très positif dans cet aménagement. Ces projets d'espaces publics et les programmes de logements qui seront réalisés en accession sociale et locative participeront à une dynamisation de ce quartier à court terme après la rénovation du gymnase des Brosses et du lycée Alfred de Musset il y a peu de temps.

Avec le Carré de Soie à proximité, l'est de l'agglomération évolue et c'est très bien. Notre groupe souhaiterait que le Grand Lyon et la Ville aient également des projets pour le quartier Saint Jean qui a fait l'objet d'une étude prospective mais qui n'a pas encore débouché sur des choix d'investissement, en tout cas pas encore inscrits à la PPI. Pourtant, des projets d'espaces publics sont nécessaires à Saint Jean avec notamment le prolongement de l'allée du Mens afin de structurer le développement du quartier. Sans doute les enjeux urbains et sociaux mériteraient même de recourir à la procédure de ZAC pour mener un projet réellement ambitieux sur ce quartier.

Nous voterons bien sûr le rapport sur la Poudrette.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Llung.

M. LLUNG : Monsieur le Président et chers collègues, je pense que le groupe Europe Ecologie-Les Verts devrait plutôt nous féliciter puisque ce dossier est déjà ancien, il a été mené de longue date. En effet, c'est un dossier intéressant.

En revanche, je voudrais dire d'autres choses.

Ce que je retiens c'est plutôt que nous sommes passés d'une politique gouvernementale qui nous avait annoncé un plan Marshall et dont on vient d'apprendre que c'était en fait Merlin l'Enchanteur. C'est toujours gênant quand on fait de la politique de la ville et nos collectivités au contraire proposent plutôt un principe de constance dans le travail. Je viens de rappeler que ce dossier avait demandé du temps : il a commencé en 1998, nous sommes aujourd'hui en 2010 et il y a encore deux ans de travail devant nous pour considérer que cette première grande phase soit terminée. Il a été fait avec les habitants. Je pense aussi au relogement parce qu'il y a beaucoup de familles relogées ; cela a pris trois ans et a été fait soigneusement, ce qui est particulièrement important et c'est presque une coconstruction de l'espace public maintenant qui va ouvrir ce quartier qui était insulaire et refermé.

Je suis très content que le groupe Europe Ecologie-Les Verts nous félicite, même s'ils ne l'ont pas dit ainsi et, pour le groupe Socialiste et apparentés, nous votons toujours avec plaisir ce genre de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que madame Vessiller attend encore un peu pour vous féliciter.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID en remplacement de M. LLUNG.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine
au sein du conseil syndical du
Syndicat mixte des Monts d'Or**

(dossier n° 2010-1930)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote de tout à l'heure.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	119
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	7
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	112
- majorité absolue	57

Ont obtenu :

- Mme Corinne Cardona.....	111 voix
- Mme Marie-Françoise Roger-Dalbert.....	1 voix

Madame Cardona ayant obtenu la majorité absolue est élue.

(*VOIR procès-verbal d'élection en annexe page 25*).

N° 2010-1947- urbanisme - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1^{ère} Phase - Réalisation d'un équipement public : groupe scolaire n° 1 Casimir Périer - Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Equipement petite enfance - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1947. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la réalisation d'un équipement public : un groupe scolaire sur la ZAC Confluence dans le cadre de la première phase. La commission a bien évidemment émis un avis favorable tout en s'interrogeant sur la possibilité ou pas qui existait de réaliser un équipement culturel au titre du 1 % afférent à la décoration des équipements publics.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président et chers collègues, pour cet équipement très important pour l'accueil des nouveaux habitants dans la phase 1 du Confluent, qui va comprendre un groupe scolaire, un relais d'assistantes maternelles et une crèche, on ne peut que féliciter les services pour leur réactivité, suite aux difficultés issues de l'appel d'offres et qui va nous permettre de tenir les délais d'ouverture, normalement, s'il n'y a pas d'autres aléas dans la réalisation des travaux. Félicitations aux services !

J'en profite, en ce qui concerne la phase 2 du Confluent, pour souligner la nécessité du groupe scolaire sur un terrain propre et de superficie suffisante, et par ailleurs, de prendre en compte la demande du Conseil général concernant la réalisation d'un collège.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, les remarques que je souhaitais faire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Tout à l'heure, monsieur Broliquier ne s'était pas félicité mais je pense qu'il le fait par la pensée ; c'est comme pour Villeurbanne.

M. BROLIQUIER : J'ai oublié de prendre un temps de parole mais, si vous le voulez, je vous félicite publiquement pour cet équipement !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

N° 2010-1950 - urbanisme - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon - Avenants à la convention d'application 2010 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1950. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Je reviens sur les questions de logement.

En fait, il s'agit d'un avenant de délégation des aides à la pierre qui est occasionné par un abondement de la subvention de l'Etat, assez important (3,5 M€) et qui, vous le savez, est due au redéploiement de l'argent des zones détendues sur les zones tendues. Je ne rentre pas dans le cœur de la délibération. Nous allons mettre en face, au Grand Lyon, l'équivalent de la même somme, c'est-à-dire au total 7 M€ supplémentaires.

Je voudrais faire un certain nombre de remarques à ce sujet.

La première c'est que, si nous obtenons cet argent, c'est parce que nous engageons bien nos opérations. Nous les engageons vite et, contrairement à ce qui a été dit ici ou là, nous pouvons en fin d'année ratisser de l'argent qui existe dans les autres départements au bénéfice de l'agglomération parce que nos opérations s'engagent vite. Je dis cela parce qu'il a été dit le contraire et c'est parfaitement faux.

La deuxième c'est que nous allons avoir, avec cet argent, un niveau de croisière qui équivaut à ce que nous faisons l'année dernière avec le plan de relance. Nous allons pour la première fois cette année probablement, avec la reconstitution ANRU, financer près de 4 800 logements sociaux. Il faut se représenter que, compte tenu de ce qui se passe dans la production privée, pour la deuxième année de suite, nous allons avoir pas loin de 9 000 logements financés. De plus, presque un logement sur deux produit est un logement social ; un logement sur deux c'est 50 %, on est bien d'accord ? Cela signifie tout de même qu'au regard du dixième anniversaire de l'article 55, sur la Communauté urbaine, nous sommes à 24 % dans le Grand Lyon.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les résultats SRU qui sont plutôt positifs à l'occasion du bilan du PLH. J'en profite pour dire que, l'année prochaine, nous aurons aussi un bon résultat et que nous allons avoir un agenda assez intéressant sur les questions de logement puisqu'il y aura ce bilan du PLH et que chaque commune est en train de délibérer sur sa prévision de production de logement social. Nous délibérerons de nouveau à la Communauté urbaine au mois de mars pour synthétiser tous

ces résultats. Nous allons démarrer au mois de mars prochain le fichier commun de la demande et nous en ferons un bilan ici.

L'année prochaine se mettront également en place les premiers éléments du plan climat. C'est très important car nous y consacrerons des moyens pour intervenir dans le parc privé.

Nous allons faire également un premier bilan des secteurs de mixité sociale au niveau du PLU, après un an d'exercice de ces secteurs, pour voir quel est l'effet dans la production mixte de logements privés et publics.

Enfin, nous allons lancer un observatoire du logement qui nous permettra d'avoir des statistiques très fines et qui permettront à chacun d'analyser la situation dans le détail.

Je crois que tout cela est positif. Puisque tout le monde s'est félicité, j'en profite pour le faire en disant que tout le monde peut se féliciter parce que les résultats, en réalité, sont dus à l'action de tout le monde. L'action de tout le monde, cela veut dire que c'est une action volontaire ; et pour cela, bravo à tous !

Je précise au passage que c'est aussi une action financière et que les communes et le Grand Lyon concourent, par leurs moyens respectifs avec ceux de l'Etat, à ces bons résultats de fin d'année. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme BARGOIN : Merci, monsieur le Président. Je ne me lancerai pas dans la bataille des chiffres favorables pour les uns mais mauvais pour les autres. Je retiendrai seulement le fait que notre agglomération étant classée en zone tendue, je ne suis pas sûre que l'on puisse s'en satisfaire mais cela nous a néanmoins permis de maintenir des financements d'Etat et ainsi de pouvoir réaliser 800 PLAI.

Nous voudrions plutôt insister sur la nécessité aujourd'hui de dresser un véritable état des besoins, tant sur le type de financement (PLAI, PLUS et PLS) que sur le type de logements à construire.

Récemment, l'observatoire de l'habitat édité par l'Agence d'urbanisme concluait que les difficultés d'accès à un logement abordable s'accroissent malgré les dispositifs d'aide, en dépit d'un nombre toujours croissant de ménages à faibles revenus dans l'agglomération.

On a augmenté le nombre de PLS -qui, certes, est celui qui demande le moins de financement- de 25 % mais, en site urbain, il n'est plus un logement abordable pour la très grande majorité des demandeurs. Il serait peut-être intéressant de privilégier l'accession sociale à la propriété au PLS.

Les PLUS, dont la production a augmenté de 20 %, semblent répondre aux demandeurs dont les sources de revenus, même peu élevées, restent stables. Quels types de PLUS sont le plus demandés ? Toujours, bien évidemment, le type F3, F4 pour une famille classique mais, aujourd'hui, nous avons de plus en plus de familles séparées et de familles monoparentales et nous avons de plus en plus, vu l'allongement de l'âge, de personnes âgées seules restant dans l'appartement qu'elles ont occupé toute leur vie. Alors il devient indispensable de connaître avec précision ces états de demandeurs pour mener une construction correspondant aux justes besoins.

Enfin, les PLAI, aujourd'hui le vrai logement social. On peut se satisfaire d'en avoir augmenté le nombre de 10 % mais c'est

certainement là où l'urgence est la plus criante. Certes, nous en connaissons les énormes besoins en financement et parfois, il faut le dire, les difficultés de construction pour des raisons disons géographiques ou d'intégration dans le tissu d'habitat existant.

Quelles qu'en soient les raisons -et elles sont de tous ordres-, nous avons tous la même certitude : les contraintes financières, notamment au niveau de la collectivité locale, nous imposent d'être au plus près possible de la réalité des besoins : une personne seule ne peut plus occuper un T4 ; une famille séparée n'égalise pas deux T3 ou T4, etc. Il y a quelques mois, nous avons voté pour la mise en place de l'observatoire et nous espérons que, conjointement avec le guichet unique, ces deux structures puissent nous donner au plus tôt cette analyse pointue des besoins pour l'agglomération et nous souhaiterions en avoir la communication dès que ce sera réalisé.

Merci, monsieur le Président. Bien évidemment, nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voulons profiter de cette délibération pour soutenir les efforts du Grand Lyon pour la construction de logements sociaux.

On peut observer, par rapport aux prévisions initiales, que le Grand Lyon aura financé moins de PLAI/PLUS et plus de PLS que prévu. Toutefois, on constate un renversement de tendance et donc une nette amélioration par rapport aux résultats de l'année 2009. Le coût unitaire moyen de ces logements s'est révélé également plus onéreux que projeté du fait du surenchérissement du foncier. Au final, le financement consacré à cette politique aura été plus important en 2010 qu'en 2009 et le nombre de logements sociaux et très sociaux financés supérieur.

Cet effort est d'autant plus souhaitable qu'il s'inscrit dans un contexte national particulièrement tendu, où l'on assiste à un double mouvement de décentralisation et de privatisation, sans que la question des moyens n'ait véritablement été posée. Si le Grand Lyon, situé en zone tendue, reste relativement bien servi, le Gouvernement a tout de même fait passer les aides à la pierre de 760 M€ en 2009 à 160 M€ en 2011 au niveau national.

Or, près de 70 % de la population est en dessous des plafonds des logements sociaux et nos collectivités sont confrontées à une plus forte précarisation de la société, laquelle finit par affecter toutes les couches sociales. En effet, la part contrainte des dépenses des ménages toutes catégories confondues a connu une progression régulière, puisqu'elle est passée de 20 % en 1960 à 36 % en 2006. Le principal poste concerné reste le logement. Or, sur la seule période 2003-2006, l'inflation du coût global de l'immobilier s'est élevée à 7 % l'an en moyenne, réduisant d'autant les degrés de liberté des ménages pour les autres dépenses. Les disparités sont toutefois considérables : la charge budgétaire des dépenses contraintes pouvant aller du simple au double : de 48 % des dépenses totales pour le premier décile de revenu à 27 % pour le dernier décile). La charge se révèle d'autant plus élevée que le ménage est à faible revenu et de petite taille ou jeune.

En même temps, un chercheur du laboratoire techniques, territoires, sociétés de l'Ecole des Ponts Paris Tech a souhaité attirer notre attention sur la nécessité de livrer des logements de suffisamment grande taille afin d'éviter que les familles avec enfants ne soient reléguées hors des centres urbains.

Nous sommes tous convaincus de la nécessité de lutter contre les ségrégations sociales et spatiales, d'où des précautions à prendre : l'observatoire du logement confié à UrbaLyon permettra, nous n'en doutons pas, d'affiner et d'anticiper l'ensemble des besoins sur l'agglomération.

Enfin, nous notons un démarrage de l'aide à la requalification du parc ancien, laquelle, accompagnée d'une réhabilitation thermique, devrait être l'enjeu des dix ans qui viennent si l'on veut atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre et si l'on veut lutter contre la précarité énergétique.

Je vous remercie. Nous voterons bien sûr ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUIGNOU : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons l'occasion tous les ans, avec ce rapport, de constater les efforts mis au service du logement social par l'ensemble des collectivités responsables.

Alors que, chaque année, nous avons droit à une critique de l'action du Gouvernement qui ne tient pas ses engagements, cette année, point de critique. Sans doute la reconnaissance du travail efficace de l'Etat dans ce domaine. Certes, une petite pique tout de même de la part de monsieur Coste. Rappelons que le financement de la politique du logement est une priorité du Gouvernement de François Fillon : en 2009, l'effort public pour le logement a été supérieur à 30 milliards d'euros.

En ce qui concerne le secteur HLM, les avantages financiers non budgétaires dont bénéficie le secteur HLM représentent environ 4 milliards d'euros par an : 700 M€ par an au titre de l'exonération d'impôt sur les sociétés, 850 M€ au titre de la TVA à taux réduit, 400 M€ par an au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et 400 M€ par an au titre de l'exonération de contribution sur les revenus locatifs. Il bénéficie aussi de l'exonération des droits de mutation à titre onéreux qui constitue un véritable soutien à l'acquisition-amélioration de logements et de prêts bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations représentant une aide de 1,2 milliard d'euros par an.

Malgré un contexte budgétaire contraint, les aides fiscales et budgétaires de l'Etat au monde HLM pour la construction de logements sociaux seront maintenues.

Parallèlement, il faut rappeler que les loyers perçus par les organismes s'élèvent à 17 milliards d'euros par an. Sur la totalité des loyers perçus, un tiers, soit plus de 5 milliards d'euros, provient directement des aides personnelles au logement. Sur ce montant, 2 milliards d'euros de recettes sont générées chaque année, soit plus de 12,5 % d'autofinancement. Ces loyers versés sont composés des revenus des locataires, d'une part, et des aides que leur verse l'Etat, d'autre part.

Par ailleurs, une partie du patrimoine du parc HLM, la plus ancienne, est maintenant amortie. Elle continue à générer des loyers alors même que les charges sont limitées à l'entretien et la gestion. Elle contribue à l'amélioration de la situation financière des HLM qui est globalement confortable (6,5 milliards d'euros de fonds de roulement).

L'Etat souhaite qu'une partie de cette richesse accumulée soit mutualisée entre les organismes pour permettre de financer, d'une part, la construction de nouveaux logements sociaux en zone tendue et, d'autre part, la rénovation urbaine. A cette fin, le Gouvernement proposera au Parlement de supprimer

en 2011 l'exonération de contribution sur les revenus locatifs (CRL) dont bénéficient les organismes HLM. Comme tous les autres bailleurs personnes morales, les organismes d'HLM seront désormais soumis à cette contribution qui représente 2,5 % des loyers des logements de plus de quinze ans. Des abattements spécifiques seront néanmoins prévus pour les logements de ménages bénéficiant de l'APL ou des ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable. Il faut corriger quelques contre-vérités :

- il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe mais d'une contribution qui aura vocation à alimenter un fonds de solidarité entre les organismes HLM ;

- cette contribution n'abondera donc pas le budget général de l'Etat mais bien un fonds uniquement destiné au financement de la construction et de la réhabilitation de logements ;

- enfin, cette contribution ne se traduira pas par une augmentation excessive des loyers puisque le Gouvernement a décidé de plafonner la hausse.

Chaque euro reçu au travers de ce fonds sera un euro dépensé pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux. Après cette mutualisation, l'autofinancement moyen du monde HLM restera encore supérieur à 10 %. Le secteur du logement social conservera ainsi largement les moyens de maintenir et renforcer sa qualité de gestion et d'entretien de son patrimoine.

Les sommes, estimées à 340 M€ en 2011, seront versées dans un fonds spécifique à la Caisse de garantie du logement locatif social et pour la majeure partie à l'Agence nationale de la rénovation urbaine qui finance la restructuration des quartiers en difficulté, et notamment la réhabilitation de logements sociaux, mais aussi l'amélioration de leur environnement.

Le solde, près de 80 M€, sera versé par fonds de concours pour compléter le budget du Ministère du logement, permettant ainsi de maintenir l'effort de construction de logements sociaux. Ce mécanisme mobilisera les ressources des organismes et non celles des locataires car le Gouvernement proposera au Parlement de limiter la hausse des loyers HLM à l'indice de référence des loyers, sauf cas particuliers appréciés localement.

L'engagement du monde HLM dans l'effort de production de logements est indispensable à l'Etat dans la conduite de sa politique de financement du logement social. Pour 2010, ce sont 4,7 milliards qui vont être consacrés au financement de 140 000 logements sociaux, dont plus de 90 000 PLUS et PLAI destinés aux plus modestes. Cet investissement est en constante augmentation puisqu'il était de 3,7 milliards en 2008 et de 4,2 milliards en 2009.

En ce qui concerne le Grand Lyon, nous constatons que l'Etat apporte une enveloppe supplémentaire de 3,5 M€, portant ainsi l'aide au logement à 26,9 M€ pour 2010, et ce pour une prévision de 3 160 logements début 2010 mais revue à la baisse à 2 850 logements. En commission, on nous a expliqué qu'on ne pouvait pas faire plus de logements car le coût du foncier toujours exponentiel réduisait d'autant le potentiel. Nous touchons là à un vrai problème : la maîtrise du foncier. Ce rapport en est une illustration. Cette maîtrise du foncier n'a pas été une priorité depuis 2001 et notre groupe vous a alertés maintes fois sur le sujet. Car c'est d'abord à la collectivité de maîtriser le marché par des outils de politique foncière et surtout une vision d'anticipation.

Nous avons également rappelé, lors des différents rapports relatifs au financement du logement social, qu'il est indispensable

de privilégier un vrai parcours résidentiel pour les locataires du parc HLM pour leur permettre d'accéder à la propriété par la vente des logements. Si 1 % du parc social est vendu par an, cela génère 2 milliards de fonds propres permettant de construire 100 000 nouveaux logements.

Enfin, nous souhaitons rappeler que les Maires, et notamment ceux de notre groupe, s'impliquent dans cette politique de logement en travaillant avec les bailleurs sociaux et les constructeurs. Il est donc indispensable d'accompagner dans leurs besoins d'investissements sur les équipements publics les communes qui font un effort dans le cadre du logement n'entrant pas dans une procédure de ZAC.

Nous voterons bien sur ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Brachet.

M. le Vice-Président BRACHET : Oui, beaucoup de choses ont été dites mais, en commençant par la fin, sur la politique gouvernementale, on pourrait faire un débat qui durerait un peu longtemps.

Vous évoquiez les contre-vérités mais je crois qu'il ne faut pas oublier les demi-mensonges, les omissions : entre autres, que ce prélèvement intervient à un moment où toutes les conventions d'utilité sociale ont été faites par les bailleurs sociaux, c'est-à-dire que l'on change les règles du jeu après que l'on en ait délivré des obligations à chaque bailleur social. Evidemment, cela perturbe un peu, tant et si bien d'ailleurs qu'au congrès des HLM, si j'ai bien compris, ils ont tout de même fait reculer le Gouvernement et les chiffres que vous annoncez sont déjà en fort retrait par rapport à ce qui a été voté à la commission mixte paritaire lundi après-midi ; et là, des Sénateurs de la majorité gouvernementale sont ici présents pour témoigner que le Sénat n'était pas très favorable à cette mesure et qu'un retrait a été fait.

Concernant le foncier, je trouve que cela est un petit peu injuste dans la mesure où l'on part d'un budget d'à peu près 1 M€ et que l'on est maintenant à 28 M€, c'est-à-dire que les moyens consacrés uniquement pour le foncier habitat sont très importants. Je ne parle pas des subventions qui sont données aux bailleurs sociaux pour les opérations, qui sont du même montant (25 M€). Aujourd'hui, l'intervention du Grand Lyon pour le logement social se situe pratiquement -selon les modes de calcul, parce qu'il est difficile, dans les ZAC, d'apprécier tous les apports que l'on fait- entre 80 et 100 M€.

Je le reconnais, nous avons décuplé les moyens financiers du Grand Lyon dans le domaine du logement social pour faire seulement quatre fois plus de logements, c'est-à-dire que, quelque part, les prix rendent effectivement la tâche de plus en plus difficile. C'est pour cela d'ailleurs que, dans un colloque, la semaine dernière où Benoît Apparu était présent, je l'ai interpellé assez vigoureusement en lui disant : "Ne nous laissez pas tomber dans les collectivités, donnez-nous des outils réglementaires pour intervenir sur le plan foncier !". Il s'est engagé d'ailleurs, en 2011 et 2012, à regarder cette affaire de près puisqu'il est en charge de l'urbanisme ; et nous-mêmes, je crois, du côté de l'Association des Communautés urbaines de France, nous avons l'intention de faire des propositions parce qu'il est vrai que nous sommes tous confrontés à ces difficultés.

Maintenant, une ou deux remarques concernant ce qu'a dit Objectif Lyon Métapolis. On est tous d'accord sur le logement accessible. Je dirai que, pour que le logement soit accessible, il faut d'abord produire du logement. On passe de 1 000 à 4 800 et

nous essayons de monter les PLAI de 250 à 1 000 mais ce sont eux qui nous consomment toutes les enveloppes budgétaires. Vous savez, faire du PLAI dans certaines communes où le logement sort à 6 000 alors que le logement social est à 2 200, il n'y a pas de mystère. Alors, poursuivons simplement l'effort dans ce domaine !

Concernant ce qu'ont dit Les Verts, simplement une petite observation puisque, dans les précédents conseils de Communauté, vous aviez évoqué les PLAI et leur faible niveau. En réalité, les chiffres que vous avez dans la délibération sont déjà dépassés et, à l'époque, je l'avais déjà dit à Béatrice Vessiller. Nous sommes dans un système où les chiffres entre le 15 novembre et le 30 décembre changent à toute vitesse pour des raisons liées aux habitudes des bailleurs sociaux et, aujourd'hui, les chiffres que nous engageons pour l'année 2010 sont assez supérieurs aux chiffres que vous avez dans la délibération ; mais je ne peux pas rentrer dans le détail à chaque fois.

Est-ce que j'ai oublié des choses ? Je crois que non. Enfin, on y reviendra.

Alors, simplement pour eux et pour Objectif Lyon Métapolis également, je le dis, sur les petits logements, sur les grands logements, etc., notre action est de plus en plus précise mais c'est le temps de la délégation des aides à la pierre qui fait qu'aujourd'hui, on peut impulser des obligations. Mais sachez qu'en prenant la délégation, quand on dit que l'on veut faire des petits logements, on commence à dire que l'on va faire des petits logements en 2008 et on a de petits logements qui sortent en 2012. Quand on fait 4 000 financements de logements en 2010, cela fera 4 000 logements qui sortiront en 2014. Par conséquent, il y a ces délais qui sont difficiles.

Enfin, pour terminer -j'attire votre attention là-dessus parce que l'on en reparlera, il faudra en reparler ici-, 5 000, 10 000 logements produits, c'est très bien mais nous avons 540 000 logements dans l'agglomération. Or, notre difficulté, la plus grosse difficulté est la mixité. Nous luttons pour cela, nous faisons des logements sociaux partout et quelque fois dans les cœurs de ville. Au passage, la ville de Lyon va enclencher cette année le financement de près de 2 000 logements sociaux, c'est-à-dire presque la moitié de la production globale 2010. La réalité c'est que nous nous battons le dos au mur parce que les pertes de mixité sociale sont dans le parc privé. Ce phénomène va s'accélérer avec le vieillissement parce que nous allons avoir beaucoup de mutations et de relocations avec augmentation des loyers ou de ventes avec hausse des prix et, pour des personnes âgées modestes qui habitent nos cœurs de villes, leurs immeubles, lorsqu'ils auront disparu, risquent bien de valoir plus cher.

Les instruments donnés par l'ANAH aujourd'hui pour lutter contre cette situation sont très faibles et nous avons partagé ce point de vue avec les représentants de l'Etat et aussi la réforme de l'accession à la propriété avec le PTZ Plus, aujourd'hui décalé de deux déciles à la hausse pour les populations visées. Par rapport au Pass Foncier, nous allons avoir deux déciles supérieurs dans les revenus qui vont être atteints par le PTZ mais nous allons abandonner deux déciles inférieurs de ceux qui auraient pu accéder à la propriété. Si le Pass Foncier a été supprimé à la fin de l'année, ce n'est pas parce qu'il ne marchait pas, c'est parce qu'il marchait trop bien et que cela coûtait trop d'argent aux finances publiques. C'est la seule raison en réalité. Les équations à faire ne sont pas si simples que cela.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que le mot de la fin est bon. Ce n'est pas aussi simple que cela à gérer, à la fois au niveau national et au niveau local.

Au niveau national, on voit bien qu'aujourd'hui, on est face à une situation qui est un peu difficile. La dette publique est passée -je le rappelais l'autre jour- de 900 milliards en 2002 à 1 680 milliards cette année. Les projections montrent qu'en 2012, échéance importante, la dette sera de 2 000 milliards. Évidemment, cela ne permet pas de faire des folies et le Gouvernement a dû s'adapter à la situation.

Sur la rénovation urbaine par exemple, il a commencé à ponctionner sur le 1 % logement, sur les sociétés HLM -c'est la fameuse taxe sur le 2 %-, lorsque vous dites que c'est indolore sur les sociétés HLM, il se trouve que j'ai croisé il y a deux jours l'ex-directeur général des services du Grand Lyon qui aujourd'hui est directeur d'une grande société d'HLM et il m'a précisé -je le cite- : "Heureusement que nous avons obtenu quelques aménagements par rapport à ce qui devait être voté au départ, sinon ma société de HLM ne pouvait plus construire !".

La réalité n'est pas simple, elle est complexe -comme le dit Olivier Brachet- et personne ne fera de miracle. Mais on ne peut pas dire en même temps -vous l'avez fait dans un argumentaire que peut-être je me permettrai de réutiliser en 2013, lorsqu'il faudra expliquer- que tout n'est pas au mieux possible mais tout est fait avec les moyens du moment.

Merci.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2010-1951 -urbanisme-Lyon 7° - Programmé d'aménagement du Parc Blandan - Approbation de la convention avec la Ville relative à la maîtrise d'ouvrage unique et du mode opératoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1951. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Avis favorable. Il s'agit du programme d'aménagement du parc Sergent Blandan, je le rappelle.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Merci bien. Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit monsieur Deschamps, effectivement, nous nous associons pour voter ce dossier. Simplement, je voulais dire quelques mots.

Nous ne pouvons que nous réjouir bien évidemment de la présentation de ce dossier pour le projet Blandan. Il était très attendu et constitue une avancée significative pour tous les habitants du Grand Lyon, et particulièrement pour les Lyonnais de la rive gauche. Ce dossier a été initié il y a maintenant quatorze ans et il devient enfin une réalité, avec un calendrier précis d'avancement des travaux.

Je profite de ce dossier pour saluer la mobilisation constante des acteurs du septième arrondissement pour que cette ancienne caserne devienne un poumon vert sur la rive gauche. Dès l'annonce de la fin des activités militaires sur ce terrain, les

habitants et les élus de l'arrondissement se mobilisaient pour préserver cet espace. S'en est suivi la création de l'Association de défense du parc Blandan constituée de riverains. Les membres de l'ADPB ont été très actifs pendant des années avant la décision d'achat par la Communauté urbaine mais aussi depuis, dans le cadre de la concertation. Ils ont été visionnaires pour s'attacher à démontrer tout au long de ces années la nécessité de la réalisation de ce parc urbain. Il y avait effectivement de nombreuses raisons pour la réalisation de ce parc dans cet environnement du septième confiné, un petit peu asphyxié en terme d'urbanisme.

Tous les habitants de Lyon et du Grand Lyon se sont appropriés ce projet avant et surtout depuis la concertation, à titre individuel et collectif, au sein des associations des conseils de quartier, des comités d'intérêt locaux mais aussi d'associations culturelles, sportives, artistiques. Ils ont été nombreux à participer aux ateliers au cours de ces deux dernières années. C'est pourquoi, encore une fois, cette délibération était très attendue.

Simplement pour regretter une fois encore que la passerelle que vous aviez envisagée dans votre programme avec le huitième arrondissement soit abandonnée, pour dire aussi globalement que les choix opérés concernant les démolitions -puisque c'est une partie du dossier qui concrètement va bientôt prendre corps- correspondent aux demandes exprimées pour libérer de l'espace, pour en faire un vrai parc propre à la promenade et aux activités de plein air.

Mais enfin, pour terminer, je souhaiterais attirer votre attention -comme nous l'avons déjà fait en Conseil du septième et en Conseil municipal- sur le devenir du Château de la Motte, qui a été édifié aux alentours de 1530 ; il s'agit du seul château Renaissance qui ait conservé son architecture d'origine, celle des grandes demeures du XVI^e siècle sur notre rive gauche du Rhône. Alors que les Lyonnais se sont exprimés clairement sur la préservation de ce château, donc le plus ancien monument conservé dans le quartier de la Guillotière et qui est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques pour ses façades et ses toitures, il est simplement indiqué dans ce dossier qu'il devra fonctionner comme une entité indépendante pour son avenir.

Aujourd'hui dans un état très vétuste, il est dangereux, on ne peut plus y pénétrer. Il présente aussi des risques d'écroulement par endroits, malgré sa mise hors d'eau et la restauration des toitures qui avaient été effectuées grâce à une subvention attribuée en 2004 par Jean-Michel Dubernard, Député à l'époque. S'il est vrai -et je l'entends bien- que sa configuration et son actuel intérieur rendent relativement difficile l'aménagement, ne suscitant pas forcément beaucoup de projets, il est tout de même indispensable de préserver cet élément unique de notre patrimoine. Il m'a déjà été répondu en Conseil du septième arrondissement qu'il n'y avait pas de danger immédiat pour le château mais nous ne devons pas attendre un autre mandat pour engager la réflexion sur son devenir et sa préservation. Je pense qu'il n'est pas urgent d'attendre sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, madame Dagorne. Vous voyez, pour donner des échelles à nos collègues, je remercie l'action de monsieur Dubernard pour le Château de la Motte ; il avait mis 300 000 €. Nous, ce soir, nous mettons 42,6 M€ ; la ville de Lyon avait déjà mis 15 M€ pour acheter.

Voyez, tout de même, on ne peut pas tout faire en même temps parce que si quelque part on faisait tout en même temps, alors la dette publique du Grand Lyon ferait comme celle de l'Etat,

elle croîtrait beaucoup et, à un moment donné, on dirait, chers amis : "On ne peut plus faire". Alors on va essayer de faire à notre rythme.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1900 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1902 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du stationnement en ouvrage par le groupe Vinci Park - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1903 - Présentation du rapport des mandataires - SEML Lyon Parc Auto - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a émis un avis favorable sur ces dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Abadie, Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas) -délégés du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA- ainsi que MM. Touraine et Vesco (pouvoir à M. Desbos) -délégés de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de LPA- n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2010-1903 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2010-1905 - Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Jean - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies navigables de France - Avenant n° 3 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Benelkadi comme rapporteur du dossier numéro 2010-1905. Madame Benelkadi, vous avez la parole.

Mme BENELKADI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BENELKADI.

N° 2010-1906 - Charbonnières les Bains - Aménagement de la section du chemin Vert situé entre le chemin du Grand Chêne et la voie halte du Méridien - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1907 - Saint Genis Laval - Réaménagement et extension du parking Cordier - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1906 et 2010-1907. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2010-1908 - Solaize - Réalisation de la VN 25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a émis un avis favorable sur ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1910 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a émis un avis favorable. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2010-1911 - Lyon - Villeurbanne - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la SERL portant sur les pépinières d'entreprises innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2010-1912 - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - Attribution d'une subvention au Centre de Recherche machines thermiques (CMRT) pour le projet de recherche et développement MOGANO VI - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1913 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Singulex et à la société Fab'entech pour les projets de recherche et développement FEMTOKINE et EMERFAB - Convention cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1914 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Attribution d'une subvention à la société ESSEX-IVA pour la création du Centre technique de l'émaillage - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1911 à 2010-1914. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju (pouvoir à Mme Vullien) et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent) et Rivalta n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2010-1911 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1915 - Attribution d'une subvention à l'association "Jeunes Ambassadeurs" - Année 2010 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a émis un avis favorable. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2010-1918 - Attribution d'une subvention à l'association Bioforce pour son programme d'actions 2010 - Direction des relations internationales -

N° 2010-1919 - Coopération décentralisée - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1918 et 2010-1919. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1923 - Présentation du rapport des mandataires - SERL - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1925 - Présentation du rapport des mandataires - SOGELY - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1926 - Vaulx en Velin - Présentation du rapport des mandataires - SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1923, 2010-1925 et 2010-1926. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote des dossiers suivants (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*) :

* **N° 2010-1923** - MM. Brachet, Bouju (pouvoir à Mme Vullien) et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL ainsi que MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent) et Rivalta.

* **N° 2010-1925** - MM. Plazzi, Joly, Llung, Assi (pouvoir à M. Petit) et Rousseau (pouvoir à M. Suchet), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SOGELY.

* **N° 2010-1926** - MM. Darne J. et Touleron (pouvoir à M. Fournel), délégués du Grand Lyon à la SAIEM de Vaulx en Velin.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1928 - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Travaux de rénovation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Lyonnet comme rapporteur du dossier numéro 2010-1928. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LYONNET.

N° 2010-1954 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Direction de la propreté -

N° 2010-1955 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention avec la commune de Lissieu pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale pour les années 2011-2014 - Direction de la propreté -

N° 2010-1956 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1954 à 2010-1956. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1933 - Rapport des délégués de service public - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape par la société SAUR France - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1934 - Rapport des délégataires de service public - Activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf par la société Blue-Green - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1935 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny par la société SDEI par deux contrats d'affermage - Exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1939 - Feyzin - Saint Fons - Construction de l'Emissaire du Plateau Sud-Est (EPSE) - Déplacement du terrain d'accueil des gens du voyage - Aménagement d'un nouveau terrain et relogement des familles sédentarisées - Fonds de concours au profit de la commune de Feyzin - Direction de l'eau -

N° 2010-1942 - Prestation de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2010-1952 - Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ariagno comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1933 à 2010-1935, 2010-1939, 2010-1942 et 2010-1952. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les six rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2010-1940 - Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône - Période 2010-2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1943 - Givors - Aménagement de la Place de la Liberté - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a émis un avis favorable. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2010-1944 - Lyon 7° - Place des docteurs Charles et Christophe Mérieux - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1946 - Lyon 7° - CUCS Gerland Cités sociales - Résidence Alexandre Charbin - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1949 - Feyzin - Saint Fons - Relogement des familles sédentarisées - Attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Deschamps comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1944, 2010-1946 et 2010-1949. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

N° 2010-1948 - Saint Priest - ZAC des Perches - Suppression de la ZAC - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2010-1948. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju (pouvoir à Mme Vullien) et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent) et Rivalta n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2010-1911 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, on voit que nous étions avant les fêtes parce que terminer à 19 heures 51, cela se fête ! (*Rires dans la salle*)

(La séance est levée à 19 heures 51).

Annexe**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DES MONTS D'OR****Rapport n° 2010-1930****- Procès-verbal -**

Le président a ouvert le **1^{er} tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

La candidature suivante a été présentée :

- Madame Corinne CARDONA

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 119

- à déduire : bulletins blancs ou nuls : 7

- suffrages exprimés : 112

- majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- Madame Corinne CARDONA 111 voix

- Madame Marie-Françoise ROGER-DALBERT 1 voix

Madame Corinne CARDONA ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, a été désignée comme titulaire pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or.
